



Due diligence – audits techniques

Vous souhaitez établir des prévisions de coûts futurs pour votre construction ou bâtiment ? Nos experts rédigent pour vous un rapport détaillé et vous aident à mettre en place un budget.

Votre solution personnalisée

Etablissement de prévisions de coûts futurs

Les experts Vincotte établissent un bilan des éléments de votre construction, leur fonctionnalité et leur durée de vie. Grâce à cette première démarche, il est rendu possible d'établir des prévisions de coûts pour les réparations futures.

Evaluation des dangers, vices et réparations

Grâce à vos plans de construction, les experts Vincotte peuvent également évaluer les dangers ou dégâts potentiels futurs et vous indiquer s'il s'agit ou non d'un vice de construction.

Contrôles avant achat/location d'un bâtiment

En faisant contrôler les éléments d'un bâtiment avant de le louer ou acheter, vous prenez connaissance de l'état exact du bâtiment et des coûts futurs à prévoir. Une estimation des coûts énergétiques est également possible.

Votre résultat

Grâce à ce service, vous disposez d'un rapport sur base duquel vous pourrez évaluer les coûts futurs de votre bâtiment ou de votre construction.

Important à savoir

- Arrêtés royaux
- **RGPT** et code sur le bien-être au travail
- **RGIE**
- Règlements régionaux et communaux

Normes et standards

- Normes belges et européennes notamment les normes de la série NBN EN 1990 à 1999 (**Eurocodes**) et la série NBN B
- Spécifications techniques unifiées **STS**
- Notes d'information technique **CSTC, CRR** et **ATG**
- Règles techniques **ETAG** et **PTV**
- Cahiers des charges spécifiques

Dans quelle situation ?

Ce service est destiné aux professionnels souhaitant acheter ou louer un bâtiment ou encore d'en évaluer les coûts d'entretien.